

ENQUÊTES DE VICTIMATIONS ET STATISTIQUES POLICIÈRES (1985-1995)

Philippe Robert, directeur de recherches (GERN), Renée Zauberman, chargée de recherches, Marie-Lys Pottier, ingénieur d'études (CESDIP), Hugues Lagrange, chargé de recherches (Observatoire sociologique du changement) résument ici les résultats d'enquêtes de victimation.

De moins en moins, on se contente, pour prendre la mesure de la délinquance, des seules statistiques officielles : on utilise aussi des enquêtes sur les victimations dont les répondants ont pu être l'objet. Ces investigations sont en passe de devenir un outil inégalé d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques de sécurité.

Pour la première fois en France, on est à même de comparer deux enquêtes nationales de victimation réalisées à dix ans d'intervalle : une du CESDIP et une de l'INSEE. Leurs résultats ont été mis en regard d'une autre source, les statistiques de police et de gendarmerie (voir encadré, page 3). Pour des raisons liées aux sondages et aux questions posées aux deux dates, les comparaisons portent sur quatre sortes de victimations subies par les populations de plus de 19 ans ; les agressions, d'une part, trois sortes d'atteintes aux biens de l'autre (cambriolages de résidence principale, vols de et dans les voitures et autres vols).

Un risque limité à croissance rapide : l'agression

Blessures physiques, injures, menaces verbales, la violence, en 1994-1995, n'atteint qu'une personne sur vingt. C'est pourtant beaucoup plus qu'en 1984-1985 (+ 49 %). Le nombre d'agressions a, lui, crû encore plus vite (+ 103 %) : en effet, le nombre moyen d'incidents par victime est nettement plus élevé qu'au milieu des années 1980. Autrement dit, ce risque paraît concentré sur certaines fractions de populations qui peuvent être exposées à des violences à répétition.

Qui parle agression, pense effusion de sang. En fait, une fois sur deux, il s'agit seulement d'injures ou de menaces verbales ; une fois sur quatre, il y a blessures physiques ; une fois sur vingt, cette blessure est assez caractérisée pour justifier une hospitalisation ou un arrêt de travail. Dans ce dernier cas, toutefois, on observe, en dix ans, presque un doublement du nombre des personnes atteintes.

Essayons maintenant de comparer avec les enseignements des statistiques officielles. Comme elles ne comptent que les crimes et délits, pas les contraventions, la plupart des victimations retenues dans les enquêtes risquent d'échapper à leur enregistrement. On va donc se limiter, d'un côté, aux cas mentionnés par les victimes comme les plus sérieux, de l'autre, aux coups et blessures et aux viols. Par ailleurs, les données du ministère de l'Intérieur enregistrent seulement les faits, pas les personnes atteintes ; la comparaison ne peut donc porter que sur le premier aspect (incidence). La statistique officielle annonce une croissance de 78 % en dix ans, les enquêtes suggèrent un doublement des agressions. Mais la propension des agressés à informer les autorités a baissé de 15 % entre les deux enquêtes : si l'on en tient compte, ainsi que de l'évolution démographique survenue au cours de la période, les deux sources dessinent des évolutions très convergentes (73 et 75 %).

En dehors de cette violence grave dont les statistiques de police et de gendarmerie semblent retracer assez fidèlement l'évolution, les enquêtes de victimation font apparaître toute une petite violence, faite surtout d'injures, moins fréquemment de coups.

Si l'on reprend l'ensemble des agressions relatées dans l'enquête INSEE, on les voit se répartir entre quatre scènes — le lieu de travail, le domicile, la rue et la cité — correspondant chacune à un profil différent :

- une fois sur quatre, il s'agit de *violences prédatrices* souvent sérieuses, sur le lieu de travail ou à proximité ;
- une fois sur six, on rencontre des agressions, également graves, souvent à répétition, atteignant dans des lieux privés, des victimes particulièrement *vulnérables* ;
- viennent ensuite, une fois sur trois, des *altercations* mineures entre inconnus dans la rue ;
- le dernier quart, enfin, est composé de violences souvent bénignes mais répétées entre habitants de

Tableau 1 : Agressions

	Agressions 1984-1985	Agressions 1994-1995	Variation** (%)	Agressions avec hospit. 1984-1985	Agressions avec ITT > 8j. 1994-1995	Variation** (%)
Taux de prévalence (%)	37,0	55,0	49	1,4	2,6	82
<i>Multivictimation</i>	1,37	1,79	37	1,27	1,44	13
Taux d'incidence (%)	48,5	98,5	103	1,8	3,7	106
<i>Taux de plainte (%)</i>	42,0	32,6	-22	75,0	64,0	-15
Taux d'incidence apparente (%)	20,4	32,1	58	1,4	2,4	75
Estimations (milliers)*						
Agressions (incidence)				82	174	112
Agressions reportées (incidence apparente)				62	111	79
Données policières						
cbv+viols (milliers)				83	148	78
cbv+viols (taux en ‰*)				1,8	3,2	73

* Calculées sur la population de plus de 14 ans (+ 2,9 % dans l'intervalle entre les deux enquêtes).

** Dans tous les tableaux, les calculs des variations ont été faits en prenant les valeurs avec leur maximum de précision ; ceci explique que les taux de variation présentés ne correspondent pas exactement à l'écart relatif des taux entre les deux dates d'observation.

Quelques définitions :

- le **taux de prévalence** mesure dans une population la proportion de **personnes** (ou de **ménages**) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;
- la **multivictimation** est le nombre moyen de faits par victime ;
- le **taux d'incidence** mesure le nombre de **faits** subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il s'obtient en multipliant le taux de prévalence par la multivictimation ;
- le **taux de plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;
- quand le **taux d'incidence** est multiplié par le **taux de plainte**, on obtient le **taux d'incidence apparente**, celle dont les autorités peuvent avoir connaissance par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;
- en appliquant ces **taux d'incidence** aux populations de référence, on obtient **des estimations** en nombres absolus **des victimations reportées aux autorités**.

cités de banlieues.

	Cambriolages		Variation (%)
	1984-1985	1994-1995	
Taux de prévalence (%)	47,2	35,4	-25
<i>Multivictimation</i>	1,24	1,26	2
Taux d'incidence (%)	58,5	44,8	-23
<i>Taux de plainte (%)</i>	75,5	81,4	8
Taux d'incidence apparente (%)	44,2	36,5	-17
Estimations (milliers)*			
Cambriolages (incidence)	1 172	1 023	-13
Cambriolages reportés (incidence apparente)	885	833	-6
Données policières			
Cambriolages rés.princ. + entrée par ruse (milliers)	484	466	-4
Taux (en ‰*)	24,2	20,4	-16

Tableau 2 : Cambriolages

* Calculées sur le nombre de ménages.

Un risque moins fréquent, mais plus diffus : le cambriolage

Enquêtes et statistiques :

CESDIP 1986 : 11 156 personnes interrogées sur les victimations subies en 1984-1985.

INSEE 1996 : Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages : 5 786 personnes interrogées (entre autres) sur les victimations subies en 1994-1995.

STATISTIQUES : Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie d'après les statistiques de police judiciaire 1984, 1985, 1994, 1995.

Parmi toutes les victimations étudiées, seul le cambriolage au domicile semble avoir baissé en dix ans : le nombre de ménages atteints a diminué du quart, il en va de même pour le nombre de cambriolages subis.

La statistique de police et de gendarmerie, elle, montre une baisse modeste (4 %) du nombre de cambriolages de la résidence principale et de vols avec entrée par ruse ; elle semble donc sous-estimer la chute intervenue depuis le milieu de la décennie précédente. Toutefois, cette divergence s'explique tant par l'élargissement de la cible (le nombre de ménages s'est accru) que par l'augmentation de la propension des victimes à déposer plainte (81 % au lieu de 75). Ces corrections faites, les deux sources présentent en tendance des résultats assez convergents.

Elles s'accordent aussi sur la cause de l'évolution : une relative résorption de la remarquable surexposition au risque de cambriolage qui caractérisait la région parisienne au cours de la décennie 1980. En revanche, on observe une diffusion de ce risque à l'ensemble des villes de plus de 20 000 habitants :

	Vols de & dans voitures		Variation (%)
	1984-1985	1994-1995	
Taux de prévalence (%)	54	137	
<i>Multivictimation</i>	1,43	1,52	
Taux d'incidence (%)	77	208	
<i>Taux de plainte (%)</i>	79,7	68,0	
Taux d'incidence apparente (%)	61	141	
Estimations (milliers)			
Vols de & dans voiture (incidence)	2 978	4 751	60
Vols de & dans voiture reportés (incidence apparente)	2 359	3 231	37
Données policières (milliers)			
Vols de & dans véhicules de particuliers	1 990	2 286	15

désormais Paris est rentré dans le rang et la menace est à peu près semblable dans toutes les zones urbaines.

On peut peut-être expliquer ce changement par l'ancienneté en région parisienne des mesures de protection des logements. D'ailleurs, le cambriolage se caractérise par une forte mobilisation des victimes : non seulement, elles déposent de plus en plus plainte, mais elles recourent plus fréquemment à leur assurance et aux équipements de sécurité.

Cependant, l'analyse typologique oblige à nuancer cette conclusion : un net clivage se dessine entre des cambriolés aisés qui s'avèrent capables de mobiliser tous les recours possibles et d'autres, à statut plus précaire, qui restent inertes et ne tentent

aucune démarche. On explique ainsi que si enquêtes et statistiques convergent en tendance sur le sens de l'évolution, en revanche, les ordres de grandeur qu'elles indiquent pour les deux périodes étudiées sont très différents (un million dans un cas, moitié moins dans l'autre). Certes le cambriolage est, principalement, une victimation de "nantis" ; il atteint aussi, cependant, une population moins installée et ce cas de figure échappe à l'enregistrement aussi bien des compagnies d'assurances que des autorités de police, jamais sollicitées.

Un risque fréquent, une cible large : le vol de et dans les voitures

Pour cette victimation, la comparaison est rendue complexe par la différence d'unités de compte entre les deux enquêtes : la première concernait les individus, la seconde les ménages. On ne

	Autres vols		Variation (%)
	1984-1985	1994-1995	
Taux de prévalence (%)	53	67	26
<i>Multivictimation</i>	1,6	1,28	-20
Taux d'incidence (%)	85	86	1
<i>Taux de plainte (%)</i>	68,4	56,2	-18
Taux d'incidence apparente (%)	58	48	-17
Estimations (milliers)*			
Autres vols (incidence)	3 865	4 020	4
Autres vols reportés (incidence apparente)	2 643	2 259	-15
Données policières			
Autres vols (milliers)	1 564	1 511	-3,4
Taux (en %*)	34	32	-6

peut ici s'attarder sur la discussion que cet écart entre populations de référence soulève ; nous développons par ailleurs² les raisons pour lesquelles on peut néanmoins tenter une comparaison. On observe alors une vive croissance, qui ne se retrouve que très atténuée dans les statistiques officielles. L'affaïssement de la propension des victimes à la plainte rend partiellement compte de cette divergence, toutefois cette raison ne suffit pas : il faut encore supposer que tous les signalements des victimes à la police ne se traduisent pas nécessairement par un procès-verbal, donc un enregistrement statistique. En pareil cas, la victime qui reçoit toujours un récépissé, ne fait pas la différence.

Tableau 3 : Vols de et dans les véhicules

Note : On ne calcule pas ici de variation entre les deux enquêtes car leurs taux se réfèrent à des populations différentes, les individus dans le premier cas (38 677 000 de plus de 19 ans), les ménages dans le second (22 843 000).

Encore faut-il distinguer : systématiquement déclarés à la police comme à l'assurance dans la décennie précédente, les vols de voitures le sont probablement encore maintenant ; on y est toujours pratiquement contraint pour dégager sa responsabilité civile et tenter soit de retrouver son véhicule, soit de se faire indemniser. La moindre propension à la plainte et à la déclaration de sinistre doit donc concerner presque exclusivement les vols "à la roulotte". En ce domaine, les assurances ont, de fait, multiplié les clauses de limitation de responsabilité et l'on ne voit aucune preuve tangible d'une forte mobilisation policière : les victimes semblent avoir tiré les conséquences de ce double désengagement. Du coup, le relief de cette victimation — la plus fréquente de toutes celles étudiées — et son évolution échappent largement à tout enregistrement, public ou privé.

Guère plus de faits, davantage de victimes : les

¹ Voir Zauberman (R.), Robert (Ph.), *Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1995.

² Voir "Pour en savoir plus".

autres vols

Observation paradoxale : la proportion de faits n'a guère augmenté en dix ans, celle des victimes s'est accrue du quart ; autrement dit, on assiste à une sorte de diffusion de cette victimation et le simple comptage des faits en rend mal compte.

Tableau 4 : Autres vols

* Calculées sur la population de plus de 14 ans.

En sélectionnant dans les statistiques de police, les *autres vols* (à l'exception de ceux dans les locaux publics ou administratifs et des vols à l'étalage), ceux de deux-roues, mais aussi les cambriolages en dehors de la résidence principale, on observe un faible tassement décennal de ces infractions. Les deux sources manifestent une relative convergence quant à l'évolution de la proportion de faits.

En revanche, elles indiquent, encore une fois, des ordres de grandeur profondément différents. Toute déclaration à la police n'a peut-être pas fait l'objet de procès-verbal, donc de comptage statistique. Au-delà, il n'est pas exclu que les interviewés aient taillé un peu large et englobé des incidents au statut incertain : a-t-on perdu son portefeuille ou a-t-il été volé ? On l'a décrit à l'enquêteur comme un vol, on aurait hésité à le déclarer comme

tel aux autorités. C'est toute la différence entre le soupçon vague et la certitude d'une victimation caractérisée, surtout quand l'interrogation concerne une catégorie — les "autres vols" — moins précise que les précédentes. Cependant, même persuadée d'avoir été volée, la victime sait bien — elle sait de mieux en mieux — qu'il est, le plus souvent inutile de s'adresser aux autorités, comme d'ailleurs aux assurances. Elle sera alors la seule à connaître la victimation (et à la ressentir).

L'ensemble de ces vols et cambriolages — on parlera de *prédations* — atteint surtout des actifs : de façon constante, d'une enquête à l'autre : le risque s'effondre passés 60 ans ; c'est par ailleurs, de plus en plus, un risque urbain : il se diffuse dans les années 1990 vers les petites villes. Si le cambriolage touche d'abord des catégories assez nanties, cadres supérieurs, entrepreneurs, professions libérales, les autres vols se sont largement étendus en dix ans à des groupes de statut plus modeste, employés ou professions intermédiaires. L'*agression* constitue, elle aussi, un risque urbain, mais sa cible est, par comparaison, plus jeune et plus prolétaire.

En dix ans, elle a monté très vite, mais son point de départ était très bas de sorte qu'elle n'atteint au milieu des années 1990 qu'un niveau somme toute modeste. La prédation, au contraire,

VIENT DE PARAÎTRE

LÉVY (R.), Die moderne Französische Kriminologie und ihr Einfluß auf die Kriminalpolitik, in LÜDERSSEN (K.), (Ed.), *Aufgeklärte Kriminalpolitik oder Kampf gegen das Böse ? Band V : Lernprozesse im Vergleich der Kulturen*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1998, pp. 87-116.

LÉVY (R.), Les juristes français et le régime de Vichy, à propos de deux ouvrages récents, *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, 1998, 2, 2, pp. 111-119.

MARY (F.-L.), Les femmes et le contrôle pénal en France : quelques données récentes, *Déviance et Société*, 1998, vol. 22, n° 3, pp. 289-318.

MUCCHIELLI (L.), La dénaturalisation de l'homme : le tournant durkheimien de l'ethnologie française (1890-1914), in DUCROS (A.), DUCROS (J.), JOULIAN (F.), (Eds.), *La culture est-elle naturelle ?*, Paris, Editions Errance, 1998, pp. 41-53.

MUCCHIELLI (L.), Les acquis et les limites de la loi contre les exclusions de juillet 1998. Entretien avec Serge Paugam, *Mouvements*, 1998, n° 1, pp. 104-109.

POTTIER (M.-L.), OCQUETEAU (F.), Comment règle-t-on le problème du vol à l'étalage dans les espaces commerciaux français ?, *Criminologie*, 1998, Vol. XXXI, n° 2.

ROBERT (Ph.), Remarques sur l'effectivité du droit, in LAJOIE (A.), MacDONALD (R.A.), JANDA (R.), ROCHER (G.), (Eds.), *Théories et émergence du droit : pluralisme, surdétermination et effectivité*, Montréal/Bruxelles, Éditions Thémis, Bruylant, 1998, pp. 161-171.

TOURNIER (P.), MARY (F.-L.), Derrière les chiffres, réalités de la répression pénale de la délinquance des étrangers en France, *Information Prison-Justice*, 1998, n° 84, pp. 12-17.

TOURNIER (P.), Démographie carcérale en trois dimensions : le temps, l'espace et l'individu, *Déviance et Société*, 1998, vol. 22, n° 2, pp. 213-227.

TOURNIER (P.), Post-release judicial careers of a cohort of entering prisoners, *Penal Issues*, 1998, n° 9, pp. 17-20.

TOURNIER (P.), SPACE II. *Proposals for Amendments to Part II of the SPACE Questionnaire which Concerns Certain Community Sanctions and Measures* (CSMs), Strasbourg, Council of Europe, Council for Penological Cooperation, October 1998, PC-CP(98), 17, 9 pages.

ZAUBERMAN (R.), LÉVY (R.), La police française et les minorités visibles : les contradictions de l'idéal républicain, in *Politique, police et justice au bord du futur*, textes réunis par Yves CARTUYVELS, Françoise DIGNEFFE, Alvaro PIRES, Philippe ROBERT, Éditions l'Harmattan (*Déviance et Société*), 1998, pp. 287-300.

VISITEZ LE SITE INTERNET DU CESDIP SUR [HTTP://WWW.MSH-PARIS.FR](http://www.msh-paris.fr)